



POSIDONIES DE LA COTE DES ALBERES

SITE NATURA 2000
FR 910 1482



DOCUMENT

D'OBJECTIFS

PHASE II

DEFINITION DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Identification des enjeux
Choix des objectifs
Proposition de stratégies

Document validé par le
Comité de Pilotage Local

Août 2005



Entre Banyuls et Cerbère, le milieu marin est protégé par une réserve naturelle dont la gestion en est assurée par le Conseil Général des Pyrénées-Orientales depuis 1977. Son expérience en la matière et son identité auprès des usagers, ont amené le Préfet des Pyrénées-Orientales à solliciter celui-ci comme opérateur local pour élaborer le Document d'Objectifs.

Par délibération du 24 juin 2002, le Conseil Général des Pyrénées-Orientales a accepté de prendre la maîtrise d'ouvrage de ce travail important compte tenu des compétences et de l'expérience de ses agents spécialisés.

Cette étude a été financée par l'Union Européenne, le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et le Conseil Général des Pyrénées-Orientales.

Elle a été menée par les agents départementaux de la Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls (Marie-Laure LICARI, Jean-Louis BINCHE, Jean-François LAFFON, Frédéric CADENE, Bruno FERRARI, Nicolas DALIAS).



SOMMAIRE

✓ INTRODUCTION	p. 3
✓ HIERARCHISATION DES ENJEUX	p. 6
- 1. Principaux résultats de la phase I	p. 7
- 2. Découpage spatial	p. 10
- 3. Identification et hiérarchisation des enjeux	p. 11
✓ OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	p. 20
✓ STRATEGIES DE GESTION	p. 24
✓ CARTES	p. 32



INTRODUCTION



LE RESEAU EUROPEEN NATURA 2000

La Communauté Européenne a adopté le 21 mai 1992 la Directive 92/43/CEE relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et la flore sauvages, dite Directive « Habitats ».

L'adoption de cette directive contribue à l'objectif général d'un développement durable que s'est fixé la Communauté.

Ce texte a plus spécifiquement pour but de favoriser le maintien de la biodiversité sur le territoire européen, tout en tenant compte des « exigences économiques, sociales et culturelles mais aussi des particularités régionales et locales » (art. 2, alinéa 3).

Pour atteindre ses objectifs, la Directive « Habitats » prévoit la création d'un réseau européen de sites appelé « réseau Natura 2000 ». Il regroupera des sites abritant des habitats naturels et des habitats d'espèces végétales et animales dits d'intérêt communautaire, c'est-à-dire en forte régression ou en voie de disparition sur l'ensemble du territoire européen. Lorsqu'ils sont particulièrement menacés, ces habitats d'intérêt communautaire sont qualifiés de prioritaires.

Les futurs sites Natura 2000 sont proposés à la Commission Européenne par chaque Etat Membre parce qu'ils abritent un ou plusieurs habitats d'intérêt communautaire. Ces propositions de sites, appelés pSIC, doivent être assez nombreuses et représentatives pour assurer la conservation, à l'échelle de l'ensemble du territoire européen, des habitats d'intérêt communautaire.

LA MISE EN PLACE EN FRANCE

Les propositions des sites Natura 2000 français ont été réalisés sur la base des connaissances disponibles et validées par les Conseils Scientifiques Régionaux du Patrimoine Naturel (CSRPN) et le Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

Après une phase de consultation locale conduite par les Préfets de Départements auprès des Collectivités, les propositions françaises de sites d'intérêt communautaire ont été transmises à la Commission Européenne.

Une première liste de pSIC a ainsi été transmise par la France en 1998 mais certains types d'habitats d'intérêt communautaire, bien que recensés sur le territoire national, y étaient insuffisamment représentés pour garantir leur conservation à l'échelle européenne. Suite à ces nouvelles consultations, une liste de sites complémentaires a donc été proposée en 2001.

L'article 6 de la Directive « Habitats » fait obligation aux Etats Membres d'adopter des mesures de conservation, sur les sites du réseau « Natura 2000 », en leur laissant le choix des moyens. En réponse à cette obligation, la France a choisi de mettre en place un plan de gestion spécifique à chaque site, appelé « Document d'Objectifs » (DOCOB). Il doit constituer un outil de mise en cohérence des actions ayant une incidence sur le patrimoine naturel, un document de référence et d'aide à la décision pour les acteurs ayant compétence sur le site. Ainsi les activités humaines doivent-elles demeurer compatibles avec les objectifs de conservation des sites désignés.

Ce plan de gestion doit être élaboré au niveau local, dans une démarche réunissant l'ensemble des acteurs concernés, ceci de façon à prendre en compte les enjeux socio-économiques aussi bien que biologiques.

Pour la mise en oeuvre des DOCOB sur les sites, la France a choisi de privilégier la contractualisation, reposant sur l'adhésion volontaire des propriétaires et gestionnaires des territoires.

LA DESIGNATION DU SITE « POSIDONIES DE LA COTE DES ALBERES »

Après consultation locale, ce site a été proposé à l'inscription au futur réseau Natura 2000 en mars 1999 sous le code FR 910 1482. Il s'étend d'Argeles sur Mer à Cerbère sur une superficie de 4 229 hectares (carte n°1).

Il a été retenu pour la présence de :

- **quatre habitats d'intérêt communautaire :**
 - les bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine (code Natura 2000 : 1110)
 - les herbiers de posidonie (code Natura 2000 : 1120, habitat prioritaire)
 - les récifs (code Natura 2000 : 1170)
 - les grottes marines submergées ou semi-submergées (code Natura 2000 : 8330)
- **une espèce d'intérêt communautaire :**
 - le grand dauphin (*Tursiops truncatus*, code Natura 2000 : 1349)

L'ÉLABORATION DU DOCOB DU SITE FR 910 1482

L'élaboration du DOCOB se déroule selon les étapes suivantes :

- 1^{ère} étape : Lancement officiel de l'opération
- 2^{ème} étape : Inventaire et analyse de l'existant
- 3^{ème} étape : Définition des objectifs de développement durable
- 4^{ème} étape : Propositions de mesures de gestion, de suivi et proposition de budget
- 5^{ème} étape : Validation du document final

Un Comité de Pilotage Local, constitué par l'arrêté préfectoral n° 3270 / 2002 en date du 3 octobre 2002, validera chacune de ces étapes de travail. Il sera co-présidé par le Préfet et par le Président du Conseil Général.

Le lancement officiel de l'opération a eu lieu le 17 décembre 2002. La phase d'inventaire et d'analyse de l'existant a été validée le 01 avril 2004. Après un travail de terrain de plus de 10 mois, cette phase a permis :

- d'identifier et localiser les habitats sur lesquels porte la nécessité de préservation,
- d'identifier et localiser les exigences économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur le site,
- de préciser les exigences écologiques des habitats et des espèces pour lesquels le site est désigné,
- d'évaluer l'état de conservation initial de ces habitats et de ces espèces.

Le travail d'inventaire biologique a été réalisé pour partie par le Conseil Général et pour partie en sous-traitance. Les autres volets de l'étude sont entièrement assurés par le Conseil Général.

LA PHASE DE DEFINITION DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Elle a pour but, en croisant les données de la première phase, de mettre en évidence les enjeux de conservation sur le site. De cette réflexion, découle ensuite le choix des objectifs pour le site puis des stratégies à adopter pour les atteindre.



Hiérarchisation des enjeux



1. PRINCIPAUX RESULTATS DE LA PHASE I

1.1. Inventaire et description biologique

Le travail colossal réalisé dans le cadre de cet inventaire, avec une échelle de cartographie aussi fine, permet de dresser le constat suivant :

- Les bancs de sable se répartissent majoritairement devant Argelès et le Racou pour les sables fins de haut niveau et les sables grossiers, dans les baies de Banyuls et de Paulilles pour les sables fins bien calibrés et dans toutes les plages et criques pour les galets infralittoraux et les sables grossiers brassés par les vagues.
Hormis devant Argelès où ils s'étendent sur environ 4 km vers le large, ces bancs de sable se cantonnent dans une bande de 300 m à partir du trait de côte entre le Racou et Cerbère. Ils occupent donc approximativement 2500 ha soit 59% de la surface du site.
- Les herbiers de Posidonie ont été recensés au nombre de 28 et sont essentiellement présents entre le cap Béar et le cap Cerbère. Les herbiers les plus étendus sont localisés au Racou, à Paulilles (anse du Fourat), entre le cap Oullestrel et les Elmes, dans l'anse de Terrimbo.
Au total, ils occupent une superficie d'environ 100 ha soit 2% de la surface du site.
- Les récifs se rencontrent à partir du Racou (ils sont absents sur le linéaire côtier de la partie nord du site). De manière globale, ils ne dépassent pas 20 à 25 m de profondeur sauf au droit des caps les plus avancés en mer (Béar, Abeille, Rédéris, Peyrefite, Cerbère) où ils atteignent 40 m où prédomine le coralligène.
Ils totalisent une superficie de 352 ha, soit environ 8% de la surface du site, dont 249 ha entre le cap Béar et Cerbère. Au large, entre Argelès et Collioure, il faut signaler la présence de quelques roches isolées émergeant du substrat meuble.
- Les grottes, telles qu'elles sont définies dans les cahiers d'habitats, sont associées à l'habitat des récifs, notamment des éboulis, des roches et du coralligène. Outre cette potentialité de présence dans ces habitats, une première synthèse des données a permis de localiser 22 grottes.
- D'autres écosystèmes, en l'occurrence des sables envasés et des vases, pour autant non désignés comme habitats dits d'intérêt communautaire, constituent également les fonds du site Natura 2000. Présents à partir de 40 m de profondeur environ, ils occupent 33% de la surface totale.

En ce qui concerne l'habitat du grand dauphin, les observations des scientifiques indiquent qu'une petite population (une vingtaine d'individus) est établie à 3 ou 4 milles nautiques de la côte, entre le cap Béar et le cap Leucate, soit bien au large des limites actuelles du site Natura 2000. Les observations de cétacés à moins d'1 mille des côtes restent possibles mais ont été nettement moins fréquentes ces deux dernières années face à la côte rocheuse.

1.2. Inventaire et description des activités humaines

Le périmètre du site correspond au territoire maritime des 5 communes de la côte des Albères réunissant environ 24 000 habitants permanents (Argelès étant plus peuplée que les autres communes). Ce chiffre est multiplié par 5 en pleine saison estivale avec l'afflux touristique (soit plus de 120 000 personnes), en augmentation plus ou moins constante chaque année.

Quatre stations d'épuration, d'une capacité totale de 142 000 équivalents-habitants (station intercommunale entre Collioure et Port-Vendres) permettent de traiter les eaux usées de cette population. Les rejets s'effectuent au moyen de 3 émissaires (épandage collinaire pour Cerbère) débouchant à l'intérieur du site Natura 2000. La mise aux normes européennes des stations de Collioure – Port-Vendres (avec projet d'extension de l'émissaire) et de Banyuls est programmée.

D'autres rejets s'effectuent dans le site :

- de manière directe : il s'agit des eaux de vidange des piscines d'eau de mer des établissements de rééducation fonctionnelle et de thalassothérapie (1 à Collioure, 1 à Port-Vendres, 2 à Banyuls et 1 à Cerbère) ;
- de manière diffuse : il s'agit des apports par ruissellement des produits de l'agriculture et, en l'occurrence sur la côte, de la viticulture, activité regroupant environ 1500 coopérateurs.

En terme d'infrastructures littorales, chaque commune dispose d'un port ou d'un abri portuaire de taille et à vocation différentes :

- Argelès est le 2^{ème} port de plaisance du département ; il offre 777 places permanentes. Il abrite 4 embarcations petits-métiers et 4 bateaux de promenade en mer.
- Collioure dispose de 93 anneaux à l'année auxquels se rajoutent 28 anneaux en saison. Il abrite 3 pêcheurs petits-métiers et 1 bateau de promenade en mer.
- Port-Vendres est le 1^{er} port de pêche du département et le 1^{er} port sardinier de France. Il héberge une flottille de 27 bateaux dont 11 petits-métiers. Il a également une vocation en tant que port de commerce, notamment dans la filière fruits et légumes, avec un trafic de plus de 200000 tonnes en importation et environ 10000 en exportation. En ce qui concerne la plaisance, le port dispose d'environ 250 anneaux, sans oublier l'activité de croisière qui représente 30 à 50 navires par an. Cinq bateaux de promenade en mer y sont à quai. Toutes activités confondues, cela représente 550 emplois.
- Banyuls dispose d'un port mal protégé des houles d'est, ce qui fait que seul 50% des 370 anneaux sont disponibles à l'année. Cinq embarcations petits-métiers et 1 bateau de promenade en mer y sont rattachés.
- Cerbère est davantage considéré comme un abri portuaire ; il offre une capacité d'accueil de 150 anneaux grâce à des pontons amovibles installés uniquement durant la saison estivale.

Face au problème de saturation des ports vis-à-vis de la plaisance, toutes les communes affichent des projets d'évolution à plus ou moins long terme, projets toutefois soumis à des contraintes géographiques (manque de places), réglementaires (présence d'herbiers de posidonie, terrains appartenant au Conservatoire du Littoral), économiques (investissement lourd, concurrence des ports espagnols) mais aussi climatiques (dégradation des infrastructures par les coups de mer). Port-Vendres projette également des aménagements en vue d'optimiser ses activités de commerce et de pêche (modernisation, création de nouveaux quais, déplacement de l'aire de carénage).

Les principales activités maritimes, nautiques et aquatiques, recensées sur le site, sont les suivantes :

- La pêche professionnelle : le site est essentiellement exploité par les 25 petits-métiers comptabilisés ci-dessus (le périmètre du site est largement contenu dans la bande des 2 milles nautiques sauf dans son extrême limite nord où il déborde de quelques centaines de mètres). Pour la plupart, ils pratiquent la pêche aux filets maillants, bien que certains ne pratiquent que la pêche aux palangres.

Cette profession est malheureusement en déclin et ne pourra se maintenir très longtemps sans une polyvalence telle que l'Europe l'encourage. La plupart des pêcheurs vendant leur pêche sans passer par la criée, il est très difficile d'évaluer le poids des captures. Sur la base d'une étude menée par IFREMER, la production a été estimée à moins de 50 tonnes. La seule réalité actuellement est l'augmentation indispensable et continue de l'effort de pêche pour garantir un minimum de captures pour autant en diminution régulière.

Bien que cette petite pêche côtière soit source de poissons à haute valeur commerciale, l'activité halieutique de la côte rocheuse est dominée par la pêche aux poissons bleus en terme de production et chiffres d'affaires. A ce sujet et à ce stade de l'étude, il est important de signaler le projet d'implantation de cages à thons au large du cap Oullestrel à la limite extérieure du site Natura 2000.

- La pêche de loisir : c'est une activité très présente sur la côte, pratiquée par un public très diversifié : des plus férus présents dès le lever du jour sur les rochers, à ceux (bien souvent retraités) qui pratiquent une petite pêche artisanale (au moyen de palangres et nasses) en passant par le public touristique pour qui c'est avant tout une activité récréative. C'est donc la

seule activité de loisir qui est présente presque toute l'année sur le site. Son impact est difficilement quantifiable étant donné la quantité et la dispersion du nombre de pratiquants dont les prélèvements ne sont pas comptabilisés.

- La plongée sous-marine : elle est devenue une activité phare de la côte rocheuse. Les 5 communes du site Natura 2000 regroupent à elles seules 16 structures de plongée (7 à Argelès-sur-Mer, 1 à Collioure, 4 à Port-Vendres, 3 à Banyuls-sur-Mer, 1 à Cerbère). Si on tient compte des autres clubs ou structures qui exploitent également la zone, le nombre de plongées encadrées s'élève à plus de 30 000 par an sur l'ensemble de la côte rocheuse. A cela, si on rajoute les adeptes pratiquant ce sport de manière autonome (et ils sont en nette augmentation), on peut avancer un chiffre d'environ 40 000 plongées.
- La plaisance : au vu de la saturation de tous les ports, la plaisance se porte plutôt bien. Elle reste toutefois une activité quasiment saisonnière, complémentaire du tourisme. La fréquence des sorties en mer est faible, moins de 15 jours par an, et la plupart des ports sert de parking le reste du temps. Sur le site, plusieurs zones de mouillage forains s'identifient et rassemblent chaque été un peu plus de bateaux : dans toute la baie de Paulilles particulièrement face à la plage du Forat et à l'abri de l'anse de Ste Catherine, dans la baie de Collioure, dans la baie de Peyrefite à proximité du sentier sous-marin.
- La baignade : la côte rocheuse est de plus en plus prisée pour la pratique de cette activité, d'autant plus que la plupart des plages et criques sont maintenant surveillées (ce qui n'était pas le cas trois ou quatre ans en arrière). Les personnes ne se contentent plus des plages et se répartissent sur tout le linéaire rocheux, empruntant des accès parfois périlleux ou profitant d'un moyen nautique pour débarquer dans des petites criques plus sauvages. Ce phénomène est lié à la pratique d'une activité de baignade en plein essor : la découverte des fonds rocheux en palmes, masque et tuba.

1.3. Analyse écologique

Les herbiers de Posidonie ne bénéficient pas de conditions favorables à leur développement : la présence d'un déficit sédimentaire et les particularités hydrologiques (fort hydrodynamisme, température peu élevée) constitue un frein à leur extension. Ces herbiers ne peuvent donc édifier de matras de façon durable, ce qui explique leur faible épaisseur et le fait qu'ils apparaissent plutôt sous forme d'un placage sur roche.

Pour autant, dès qu'il retrouve des conditions favorables, cet habitat apparaît encore sous forme d'herbier dense à vitalité importante (Anse du Fourat, Peyrefite, Port de Banyuls, Le Racou, Réserve Marine). Ce constat et l'apparition de fleurs l'été 2003 dans tous les herbiers (phénomène particulièrement exceptionnel sur la côte rocheuse) démontre que l'état de conservation actuel offre des capacités de revitalisation au cours des fluctuations pluridécennales.

L'habitat des grottes est essentiellement représenté par la biocénose des grottes semi-obscuras (8330-3), elle-même présente sous forme de surplombs, fissures, parois rocheuses et arches. Cette biocénose bénéficie de conditions idéales à son développement dans certaines zones où le coralligène forme des failles profondes (cap l'Abeille, Rédéris).

La biocénose des grottes obscures (8330-4) se limite à des petites cavités dans les amas de pierres. Les vraies grottes ou tunnels sont absents du site (sauf peut-être au cap Béar).

Les bancs de sable constituent l'habitat le mieux conservé sur le site et leur état de conservation semble en évolution positive comme en témoigne l'augmentation de la diversité, de la densité ou de la biomasse des invertébrés benthiques, observée ces dernières années. La surexploitation des stocks de poissons, qui a pour effet de limiter la prédation des invertébrés, et l'amélioration de la qualité des rejets des stations d'épuration, pourraient expliquer cette évolution.

En ce qui concerne les récifs, l'information manque pour évaluer l'état de conservation de tous les habitats regroupés sous cet intitulé. Seule la tendance évolutive de certains faciès des biocénoses de la roche médiolittorale inférieure (encorbellement à *Lithophyllum*), des algues photophiles (peuplements de *Cystoseires*) et du coralligène peut être appréciée : si la pollution serait

essentiellement à l'origine de la nette régression des deux premiers, les apports telluriques expliqueraient l'envasement du coralligène et donc la réduction de sa diversité biologique.

Hormis dans la partie nord du site (au dessus d'Argelès), ces 4 habitats se concentrent sur une frange côtière d'environ 300 m, atteignant 500 m au droit des caps les plus avancés. C'est également sur cette même bande côtière que s'exerce la plupart des activités professionnelles et de loisir liées à la mer et recensées dans l'inventaire et la description des activités humaines.

Cette superposition de ces deux composantes laisse supposer l'apparition de zones à enjeux aussi bien écologiques que socio-économiques.

2. DECOUPAGE SPATIAL

Vu l'étendu et la superficie du site, il nous a paru indispensable de découper la zone en secteurs. Cette approche est avant tout destinée à faciliter l'analyse des situations existantes et doit aider à la structuration et à la gestion des données qui s'y rattachent. Il ne s'agit donc pas à ce stade d'identifier des entités de gestion ou de concertation.

Le découpage spatial a tenu compte de deux critères majeurs :

- un critère physique, basé essentiellement sur la géomorphologie (type de côte) et l'hydrodynamisme local des masses d'eau (exposition au courant et aux houles du large). Ces paramètres conditionnent directement la définition même des biocénoses en place.
- un critère biologique, basé bien évidemment sur la présence d'habitats communautaires et, de manière déterminante, sur celle d'un herbier de Posidonie, habitat prioritaire.

Le croisement de ces deux critères a permis de découper la frange littorale (largeur de 500 m), comprise entre le port d'Argelès et la frontière espagnole, en 26 secteurs. En marge de ce découpage, nous avons identifié 2 autres secteurs correspondant davantage à des entités typologiques : il s'agit des bancs de sable qui s'étendent au large d'Argelès et des roches isolées du large (identifiées lors de la cartographie).

La carte n°2 présente ces 28 secteurs que nous avons dénommé de la manière suivante :

- Posidonies du Racou (secteur 1) : de la sortie du port d'Argelès à la limite ouest de la calanque de l'Ouille
- Plage de l'Ouille – baie de Collioure (secteur 2) : de la limite ouest de la calanque de l'Ouille à la limite est de la baie de Collioure
- Posidonies de la plage d'El Rogues (secteur 3) : de la limite est de la baie de Collioure à la pointe d'El Rogues
- Posidonies de l'Huile (secteur 4) : de la pointe d'El Rogues à la limite est de la plage de l'Huile
- Posidonies d'En Baux (secteur 5) : de la limite est de la plage de l'Huile à la limite ouest du cap Gros
- le Cap Gros (secteur 6) : de la limite ouest du cap Gros à la limite est du cap Gros
- Posidonies de la Mauresque (secteur 7) : des batteries de la Mauresque à l'entrée tribord du port de Port-Vendres
- Posidonies de Port-Vendres (secteur 8) : de l'entrée tribord du port de Port-Vendres au bout de la jetée du port
- le Cap Béar (secteur 9) : du bout de la jetée du port de Port-Vendres à la pointe du cap Béar
- Posidonies de Sainte Catherine (secteur 10) : de la pointe du cap Béar à la limite sud de l'anse de Ste Catherine

- Posidonies de Balanti (secteur 11) : de la limite sud de l'anse de Ste Catherine à la limite nord de la plage de Bernadi
- Posidonies de Bernardi (secteur 12) : de la limite nord de la plage de Bernadi au débouché en mer du Cosprons
- Posidonies de Paulilles et du Forat (secteur 13) : du débouché en mer du Cosprons à la limite est de la plage du Forat
- le Cap Oullestrell (secteur 14) : de la limite est de la plage du Forat à la pointe du cap Oullestrell
- Posidonies du Cap Oullestrell (secteur 15) : de la pointe du cap Oullestrell au cap Castell
- Posidonies des Elmes (secteur 16) : du cap Castell au cap d'Osne
- Posidonies de Banyuls (secteur 17) : du cap d'Osne à l'île Grosse
- Posidonies de l'île Grosse au Cap l'Abeille (secteur 18) : de l'île Grosse au cap l'Abeille
- Posidonies des Tynes et de Tancade (secteur 19) : du cap l'Abeille à la limite nord de la zone de protection renforcée de la réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls
- le Cap Rédéris (secteur 20) : de la limite nord de la zone de protection renforcée de la réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls au cap Rédéris
- Posidonies du Pin parasol (secteur 21) : du cap Rédéris à la pointe d'En Cames
- Posidonies de Peyrefite (secteur 22) : de la pointe d'En Cames au cap Peyrefite
- Posidonies de l'anse de Terrimbo (secteur 23) : du cap Peyrefite au cap Canadell
- le Cap Canadell (secteur 24) : du cap Canadell à l'entrée tribord du port de Cerbère
- Posidonies de Cerbère (secteur 25) : de l'entrée tribord du port de Cerbère à la limite nord du cap Cerbère
- le Cap Cerbère (secteur 26) : de la limite nord du cap Cerbère à la frontière espagnole
- les bancs de sables d'Argelès (secteur 27) : du grau de la Ribereta à la sortie du port d'Argelès
- les roches isolées du large (secteur 28) : toutes les roches identifiées lors de l'inventaire

3. IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX

3.1. Démarche

Définir les enjeux consiste à mettre en balance les richesses patrimoniales de la zone et les facteurs de perturbation pouvant porter atteinte à ces richesses. Pour autant, dans cette confrontation, une hiérarchisation s'impose en vue d'une part, de préserver les écosystèmes les plus sensibles mais d'autre part, de bouleverser le moins possible les exigences économiques, sociales et culturelles.

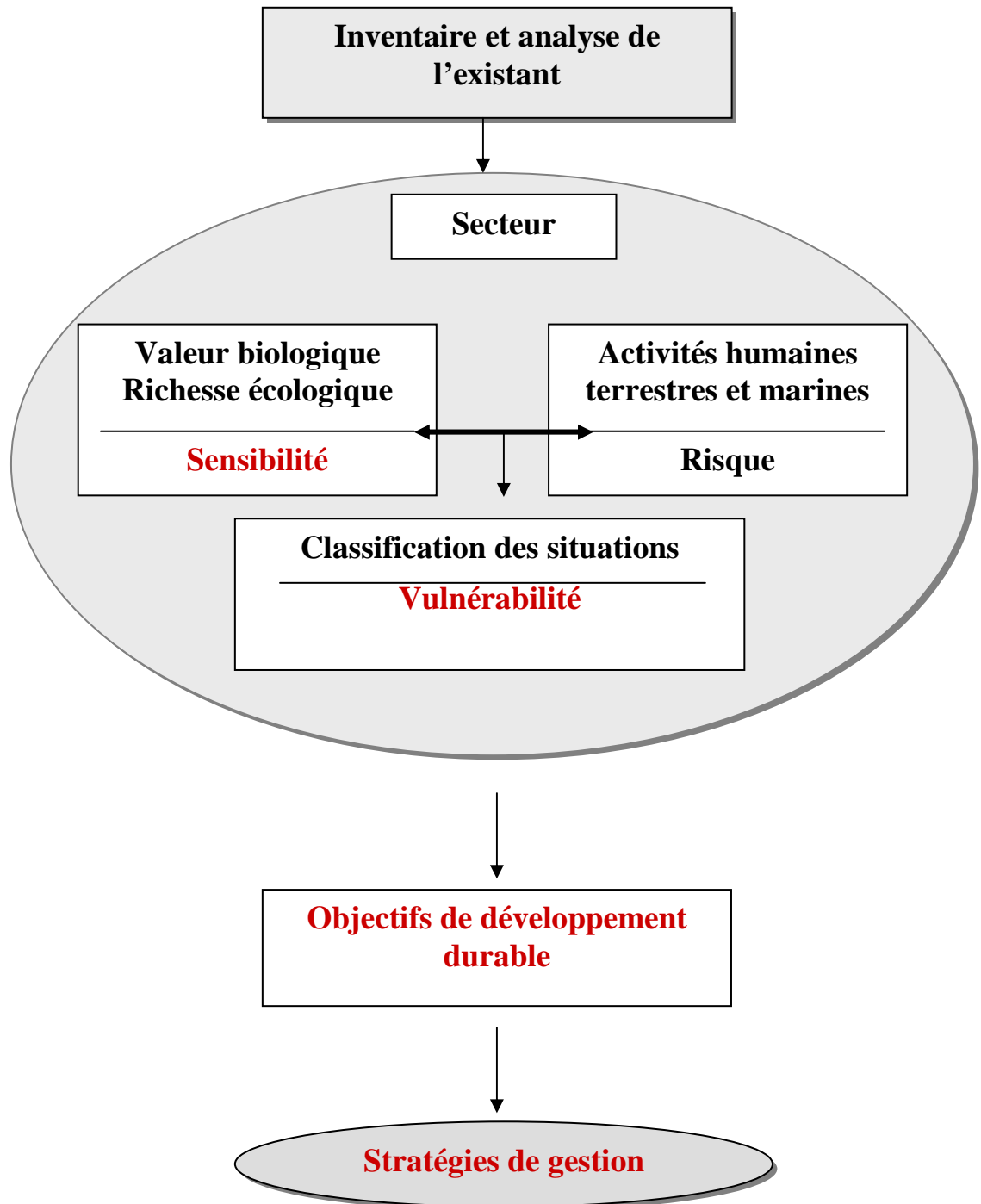
Aussi, pour chaque secteur identifié ci-dessus, l'information recherchée relève du croisement :

- d'une part, de la sensibilité intrinsèque des habitats en place au vu des conditions de milieu qui régissent leur structure et leur fonctionnement ;
- d'autre part, des risques ou facteurs d'altération en tant que formes d'agressions agissant sur les habitats.

Dans un premier temps, il s'agit donc d'évaluer ces éléments de sensibilité et de risque ainsi que la résultante de leur mise en confrontation que nous avons traduit en terme de vulnérabilité. De cette dernière notion découlent les éléments dynamiques recherchés qui permettent d'apprécier les tendances d'évolution du milieu au travers de certains de ses composantes et de pouvoir proposer, en conséquence, des mesures de gestion appropriées.

La figure 1 ci-après résume cette démarche.

Figure 1 : Démarche méthodologique



3.2. Evaluation de la sensibilité de chaque secteur

Tout le travail de cartographie et de caractérisation des habitats naturels, réalisé dans le cadre de l'inventaire lors de la phase I, a permis d'identifier clairement chaque habitat et d'apprécier leur importance écologique.

Nous avons vu précédemment que la présence d'un herbier de posidonie a fortement conditionné la délimitation des secteurs. Pour autant, la sensibilité de chaque secteur a été appréciée en tenant compte de la valeur patrimoniale globale sur la base des habitats suivants :

- herbier de posidonie : habitat prioritaire
- grottes : habitat à fort enjeu patrimonial (en référence aux cahiers d'habitat et au Formulaire Standard des Données du site)
- coralligène : habitat d'intérêt façonné par les particularités locales
- éboulis / roche : habitat rocheux commun
- sables / galets : habitat sableux commun

Afin de tenir compte de la représentativité de chaque habitat, nous avons retenu comme critère la superficie qui a été ramenée à la surface du secteur. Pour les grottes, ce n'est pas la superficie mais le nombre identifié lors de l'inventaire. Ces informations ont été traduites sous forme d'une note de 1 à 3 relativisant l'étendu des superficies de chaque habitat.

Toutes les notes ont été additionnées pour aboutir à une note résultante. Cette dernière, évoluant entre 3 et 20, traduit donc la sensibilité des habitats du secteur que nous pouvons classer de la façon suivante :

- note de 3 à 8 : sensibilité faible (+)
- note de 9 à 14 : sensibilité moyenne (++)
- note de 15 à 20 : sensibilité élevée (+++)

Ainsi plus la note est élevée, plus la sensibilité du secteur est liée à une diversité d'habitats. Le tableau 1 en page suivante synthétise ces résultats.

Les secteurs 19, 20, 21, 22 présentent une sensibilité élevée. Il s'agit de toute la zone sud de la réserve naturelle marine, comprise entre le cap de l'Abeille et le cap Rédéris, zone dans laquelle se situent les herbiers de posidonie, la plupart des grottes inventoriées et tous les habitats caractéristiques de la zone de protection renforcée.

Les secteurs 7 et 8 (la Mauresque, Port-Vendres) et le secteur 26 (cap Cerbère) se caractérisent par une faible diversité d'habitats, voire par un habitat unique comme les secteurs 27 (bancs de sables d'Argelès) et 28 (roches isolées). Pour autant, la présence d'un herbier (secteurs 7 et 8) et de formations coralligènes (secteur 26) devra être prise en compte pour l'étude de la vulnérabilité.

Tous les autres secteurs se caractérisent par une sensibilité moyenne et présentent donc autant de situations intermédiaires du point de vue de la diversité des habitats. Ainsi, par exemple, les secteurs 2 (entre le Racou et Collioure), 6 (cap Gros), 9 (de Port-Vendres au cap Béar), 14 (cap Oullestrell) et 24 (cap Canadell) présentent plutôt des fonds à dominante rocheuse ou sableuse sans présence de posidonies ; la présence de grottes y a été signalée. En revanche, la sensibilité des habitats des secteurs 10 et 11 (criques de Ste Catherine à Balanti), 13 (Paulilles), 15 (entre les cap Oullestrell et Castell), et 18 (zone nord de la réserve naturelle marine) est relevée par la présence d'herbiers de posidonie denses de grande superficie.

Secteur	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	
Sable	1	2	2	2	2	3	2	3	2	1	1	2	2	1	1	2	3	1	1	1	2	2	2	2	2	2	1	3	0
Galet	2	3	2	1	1	1	3	0	1	0	1	1	2	1	2	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	3	1	0	0
Herbier de Posidonie dense	0	0	1	2	1	0	0	1	0	1	1	1	3	0	1	1	1	0	1	0	3	1	1	0	1	0	0	0	
Herbier de Posidonie épars	3	0	1	1	1	0	1	1	0	1	1	1	2	0	2	1	1	1	1	0	1	1	1	0	1	0	0	0	
Herbier de Posidonie isolé	0	0	3	0	0	0	0	0	0	1	2	1	0	0	0	1	1	1	3	0	3	3	1	0	1	0	0	0	
Herbier de Posidonie matte morte	0	0	1	1	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	0	1	3	3	3	3	0	0	1	0	0	0	
Eboulis	0	1	1	3	2	0	1	0	2	2	1	1	1	2	3	1	1	2	3	3	2	1	1	1	1	1	1	0	0
Roche	3	2	1	1	2	2	1	0	2	2	3	3	2	2	2	2	1	2	2	2	1	2	2	3	2	2	0	3	
Coralligène	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	1	1	1	3	1	0	0	2	0	3	0	1	2	1	0	2	0	1	
Grottes	0	1	0	0	0	3	0	0	1	3	1	0	0	0	0	0	0	2	2	2	3	0	0	2	0	0	0	0	
Résultante	9	9	12	11	10	9	8	5	9	14	13	11	13	9	12	10	9	13	17	15	20	15	11	10	12	7	3	4	
Sensibilité globale	++	++	++	++	++	++	+	+	++	++	++	++	++	++	++	++	++	++	+++	+++	+++	+++	+++	++	++	++	+	+	+

Tableau 1 : échelle de sensibilité de chaque secteur

3.3. Evaluation du risque pour chaque secteur

Lors de la phase I, toutes les activités humaines et tous les usages ont été inventoriés et caractérisés. Tous les usages liés à l'utilisation du milieu marin sont de première importance dans la définition du risque vis-à-vis de la sensibilité des écosystèmes. Pour autant, le site jouxtant une côte urbanisée, il est apparu également important de prendre en compte l'influence de cette activité humaine terrestre sur le milieu marin, tels que les rejets ou prises d'eau, ainsi que la présence de zones portuaires et leurs particularités en terme d'activités et de flottilles.

Ainsi, l'appréciation du risque sur chaque secteur correspond à une prise en compte des paramètres suivants :

- pêche professionnelle : longueur des filets calés en mètre
- pêche de loisir : présence ou absence
- plongée : superficie des zones en m²
- baignade : superficie des zones en m²
- mouillages forains : superficie des zones en m²

On peut lier ces 5 premiers paramètres à un risque spécifiquement marin.

- promenade en mer et trafic de passagers : nombre d'embarcations
- port de plaisance : nombre d'anneaux
- port de pêche : nombre d'embarcations petits métiers
- port de commerce : présence ou absence
- trafic commercial : présence ou absence

On peut lier ces 5 autres paramètres à un risque spécifiquement portuaire.

- rejet en mer station d'épuration : nombre d'équivalents habitants
- prise d'eau et rejet en mer établissement paramédical et thalassothérapie : présence ou absence

Enfin, on peut lier ces 2 derniers paramètres à un risque spécifiquement terrestre.

L'importance de chaque paramètre a été appréciée en relativisant l'information par rapport à la surface du secteur et par rapport à tous les secteurs entre eux, puis en traduisant celle-ci par une note de 1 à 3.

Comme pour la sensibilité, toutes les notes ont été additionnées pour aboutir à une note résultante. Cette dernière, évoluant entre 0 et 19, traduit donc le risque potentiel auquel sont exposés les habitats du secteur que nous pouvons classer de la façon suivante :

- note de 0 à 6 : risque faible (+)
- note de 7 à 13 : risque moyen (++)
- note de 14 à 19 : risque élevé (+++)

Le tableau 2 en page suivante synthétise ces résultats.

Au regard des paramètres retenus pour évaluer le risque, la zone de protection renforcée de la Réserve Naturelle Marine (secteurs 20 et 21), protégée de toutes activités humaines, a été caractérisée par un risque nul.

Les zones éloignées de la côte, tels que les bancs de sables devant Argelès (secteur 27) et le secteur des roches isolées du large (secteur 28), certains caps tels que le cap Gros (secteur 6), le cap Oullestrell (secteur 14), le cap Cerbère (secteur 26) sont, comme également les secteurs 4 et 15, peu concernés par des activités humaines. Leurs habitats sont donc exposés à un risque faible.

La qualification du risque sur les autres secteurs est étroitement liée au nombre et au type d'activités auxquelles ils sont soumis. Ainsi, les secteurs 5, 7, 9 à 13, 16, 17, 19, 23 à 25 sont caractérisés par un risque moyen mais avec des particularités :

- le secteur de la Mauresque, toute la partie nord du cap Béar et le cap Canadell sont soumis à une pression de pêche professionnelle ;
- l'anse de Terrimbo et le secteur de Cerbère à une pression de pêche de loisir ;
- la zone ouest du cap Gros et le secteur de Ste Catherine à une pression de plongée sous-marine ;
- les trois plages de Paulilles et l'anse de Banyuls à une activité de baignade ;
- tout le secteur de Paulilles (de la plage de Bernadi à la plage du Forat) et le secteur de Tancade à une pression d'ancrage lié aux mouillages forains.

Il faut préciser que le secteur 9 qui s'étend de la jetée de Port-Vendres au cap Béar se retrouve dans cette catégorie de risque moyen du fait du point de rejet de la station d'épuration intercommunale Collioure – Port-Vendres. De la même manière, les secteurs des Elmes et de Banyuls présentent un risque plus élevé car en plus des risques liés spécifiquement aux activités marines, ils sont également concernés par des risques spécifiquement portuaires ou terrestres (secteur paramédical).

Cette combinaison de multiples activités de diverses origines explique le classement des secteurs 1, 2, 8, 18 et 22 dans la catégorie risque élevé pour les habitats :

- le secteur d'Argelès – le Racou combine la présence du port (le plus important de la côte), le rejet de la station d'épuration, une présence importante de l'activité de baignade, de mouillages forains et de pêche professionnelle ;
- le secteur calanque de l'Ouille – Collioure, outre le fait de la présence de la zone portuaire, est concerné par une pratique intense de toutes les activités liées à la mer ;
- le secteur de Port-Vendres se retrouve dans cette catégorie du fait essentiellement de toutes les activités portuaires. Il faut quand même signaler la pratique très présente de la pêche de loisir depuis la jetée.
- Enfin, le secteur de l'île Grosse au cap l'Abeille et le secteur de Peyrefitte sont les deux zones les plus fréquentées de la Réserve Naturelle Marine, soumises aussi bien à des activités de pêche, de plongée, de baignade que des pressions de mouillages forains. Ces deux zones sont également concernées par des rejets terrestres (station d'épuration et établissements paramédicaux).

Pour l'ensemble de la côte, cette évaluation des risques ne tient pas compte des facteurs externes plus difficilement contrôlables et/ou responsables d'une perturbation plus diffuse, tels que :

- les apports rhodaniens et plus localement les apports des rivières côtières ;
- la proximité de la viticulture et donc l'impact des produits phytosanitaires ;
- la prolifération d'espèce « inhabituelle » comme par exemple le phénomène actuel d'apparition d'algues filamenteuses à une certaine période de l'année ;
- le braconnage répété du corail rouge
- le chalutage illicite

Ces facteurs affectent ou sont susceptibles d'affecter les habitats sous-marins. Aussi, ils devront être intégrés dans la réflexion relative aux objectifs et stratégies de gestion.

Secteur	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
Pêche professionnelle	2	2	0	1	2	2	3	0	3	2	2	1	2	1	1	2	1	2	2	0	0	2	2	3	2	1	2	2
Pêche de loisir	1	2	1	1	0	0	1	3	2	1	1	1	2	0	1	1	2	3	2	0	0	2	3	2	3	2	2	2
Plongée	1	3	0	0	3	3	2	0	1	3	1	0	0	3	1	1	0	3	1	0	0	2	1	2	1	1	1	1
Baignade	3	3	2	2	2	0	2	0	0	0	1	3	3	0	1	2	3	2	1	0	0	3	1	0	2	0	0	0
Mouillages forains	3	2	1	1	1	0	1	0	0	2	3	3	3	0	2	2	0	2	3	0	0	2	1	0	2	0	0	0
Promenade en mer	2	1	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Port de plaisance	3	1	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
Port de pêche	1	1	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Port de commerce	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Trafic commercial	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Station d'épuration	3	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Secteur paramédical	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	2	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0
Résultante	19	15	6	5	8	5	9	17	8	8	8	8	10	4	6	11	12	15	9	0	0	14	8	7	11	4	5	5
Risque global	+++	+++	+	+	++	+	++	+++	++	++	++	++	++	+	+	++	++	+++	++	+	+	+++	++	++	++	+	+	+

Tableau 2 : échelle de risque pour chaque secteur

3.4. Détermination de la vulnérabilité

Pour chaque secteur, le type de rapport « sensibilité / risque » obtenu définit une situation donnée qui va correspondre à un type d'enjeux. C'est bien évidemment le facteur risque qui va conditionner l'appréciation des enjeux mais pour autant la situation ne sera pas la même selon que le risque affecte un secteur de sensibilité faible ou de sensibilité élevée.

Il est donc nécessaire de procéder à une classification des rapports obtenus en fonction de l'importance du risque. Le nombre de secteurs étant important et la répartition des activités humaines assez variée tout le long de la côte, nous avons rencontré toutes les situations :

- risque élevé :
 - sensibilité faible : secteur 8
 - sensibilité moyenne : secteurs 1 - 2 - 18
 - sensibilité élevée : secteur 22

Ces secteurs sont concernés par une pression humaine importante avec notamment une influence terrestre non négligeable : activités portuaires et/ou rejets en mer. **L'objectif prioritaire sur ces secteurs est de contenir, voire si possible de diminuer l'impact de cette anthropisation sur le milieu environnant.** Les secteurs 18 et 22, situés au sein de la Réserve Naturelle Marine, présentent de ce point de vue des enjeux plus importants.

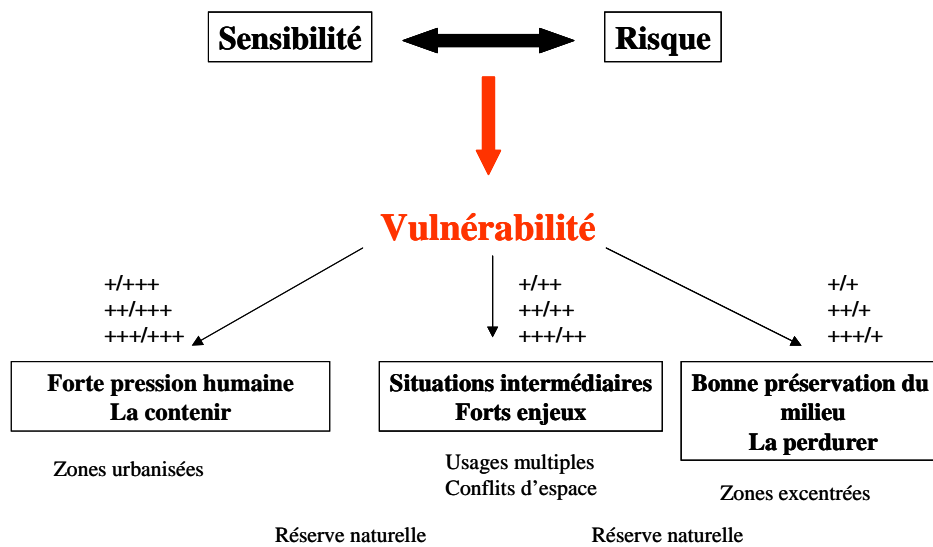
- risque faible :
 - sensibilité faible : secteurs 26 – 27 - 28
 - sensibilité moyenne : secteurs 3 – 4 – 6 – 14 - 15
 - sensibilité élevée : secteurs 20 - 21

Ces secteurs sont bien préservés, soit parce qu'ils bénéficient d'une protection totale (cas de la zone de protection renforcée de la Réserve Marine), soit parce qu'ils sont moins fréquentés que le reste de la côte, soit parce qu'ils sont excentrés et donc moins facilement accessibles. **L'objectif prioritaire est donc de maintenir cette protection quant elle existe et, pour les secteurs présentant une sensibilité moyenne, de conserver l'intérêt et la valeur des habitats naturels en place.**

- risque moyen :
 - sensibilité faible : secteur 7
 - sensibilité moyenne : secteurs 5 – 9 – 10 – 11 – 12 – 13 – 16 – 17 – 23 – 24 - 25
 - sensibilité élevée : secteur 19

Ces secteurs regroupent toutes les situations intermédiaires qui vont traduire les enjeux les plus importants. En effet, on retrouve sur ces secteurs des usages multiples, pouvant engendrer des conflits d'espace, mais pouvant présenter surtout une menace pour les habitats en place. Selon les cas, **les objectifs vont être soit d'améliorer la valeur biologique de certains habitats en instaurant une gestion des activités** (secteur de Ste Catherine, Balanti, Les Elmes, Terrimbo, cap Canadell) **soit, là où des menaces se font déjà sentir, de mettre en place une protection prioritaire de façon à conserver l'intérêt des habitats** (secteur de Paulilles – Forat). Le secteur 19 (Tynes – Tancade), bien que concerné par la protection de la Réserve Naturelle, se caractérise par une vulnérabilité plus grande du fait de la présence d'un herbier et d'une zone d'éboulis rocheux particulièrement étendue et riche.

Au final, la hiérarchisation des enjeux sur les 28 secteurs fait ressortir trois grands types de situation, traduites sur le schéma ci-dessous :





Objectifs de développement durable



La définition des objectifs de développement durable va tenir compte des enjeux de conservation précédemment mis en évidence et de tout le travail de synthèse réalisé dans la phase I.

La côte rocheuse catalane est située au sud du Golfe du Lion et fait suite à une vaste étendue de zones sableuses de plusieurs centaines de kilomètres, de la Camargue aux plages du Roussillon en passant par les plages languedociennes. Elle se trouve donc isolée du reste des côtes rocheuses françaises méditerranéennes.

En revanche, elle se prolonge de l'autre côté de la frontière et montre donc une identité certaine avec les fonds de la Catalogne sud.

Dans ce contexte géographique, la richesse biologique qu'on y trouve semble indiquer que la côte rocheuse catalane fonctionne sur quelques dizaines de kilomètres comme un pôle d'attraction. Ce phénomène est amplifié par la présence de la Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls, qui procure depuis 30 ans une protection efficace et démontrée du milieu. A ce sujet, la proximité d'une autre aire marine protégée, celle du Cap Creus créée en 1998, représente un atout favorable sur le plan des enjeux écologiques et biologiques.

Toute la côte rocheuse est soumise à l'afflux touristique mais au regard des côtes provençales et varoises, la zone est moins peuplée et l'urbanisation y est surtout beaucoup plus limitée. Pour autant, cette situation n'empêche pas le phénomène (méditerranéen) de saturation des ports de plaisance. Or face à ce problème, nous avons vu que certains ports sont confrontés d'une part à la nécessité de renforcer l'enceinte portuaire pour une meilleure protection des bateaux mais, d'autre part, à la difficulté de réaliser de nouveaux aménagements du fait de contraintes géographiques, réglementaires ou économiques.

Une autre préoccupation à prendre en compte dans les objectifs de développement durable concerne la pêche petit-métier qui, contrairement en région PACA, montre des difficultés à se maintenir.

Enfin, les objectifs de développement durable du site risquent d'être remis en cause si on ne tient pas compte des facteurs d'influence externe. Nous l'avons déjà dit, la côte rocheuse comme l'ensemble du golfe du Lion, est soumise aux apports du Rhône véhiculés par le courant liguro-provençal. Cet afflux de particules fines a des conséquences aussi bien positives que négatives :

- Les particules organiques sont sans conteste à l'origine de la richesse écologique de la côte rocheuse ; cet apport nutritif essentiel aux premiers maillons de la chaîne alimentaire ne peut être que bénéfique pour des espèces déjà fixées par un habitat structuré et complexe.
- Les particules minérales sont en revanche responsables d'un envasement important de la plupart des écosystèmes ; ce dernier est bien perceptible au niveau du coralligène et des biocénoses de substrats meubles.
- Cette forte charge de particules dans l'eau entraîne une turbidité relativement importante quasiment tout au long de l'année qui fluctue cependant avec le jeu des courants et vents dominants. Elle est responsable d'une distribution atypique dans l'étagement classique des écosystèmes. En effet, elle induit une remontée de la limite inférieure des herbiers de posidonie qui, par manque de luminosité, se développent difficilement au-delà de 15 m de profondeur ; *a contrario*, ce manque de luminosité permet à la biocénose du coralligène de se développer dès 15 – 20 mètres de profondeur, alors qu'on ne la rencontre généralement qu'au-delà de 30 m.
- Les deux types de particules peuvent être les supports de molécules organiques et minérales polluantes ou autres éléments infectieux ayant peut-être un lien avec les problèmes de prolifération d'algues filamenteuses, d'infection virale (dissémination des ascidies) ou de blanchissement des gorgones. Pour autant, ce lien reste à être démontré scientifiquement.

Ces apports sédimentaires sont également induits par l'urbanisation et les méthodes agricoles. Au niveau de la côte rocheuse, le développement de la viticulture facilite à double titre ce type de perturbation : d'une part, le mode de culture accélère le ruissellement et l'entraînement des particules terrigènes (colonisation des pentes et destruction de la couverture végétale), d'autre part les nombreux traitements phytosanitaires sont source d'éléments indésirables retrouvés dans l'eau et, par le phénomène de bioconcentration, dans les organismes vivants.

Au regard de toutes ces considérations, les propositions d'objectifs de développement durable sont les suivantes :

1. Préserver le patrimoine naturel :

On ne peut préserver le patrimoine si on le connaît mal ou si on ne peut apprécier son évolution aussi bien par rapport à la dynamique naturelle que par rapport aux aménagements et activités anthropiques. La préservation du milieu au regard des impacts des activités humaines est davantage prise en considération dans le deuxième objectif.

Dans le cadre de cet objectif, les buts à atteindre sont :

- Améliorer la connaissance du patrimoine naturel
- Se focaliser sur les zones et les habitats sensibles
- Suivre l'impact des mesures de gestion de l'activité anthropique

2. Gérer les activités socio-économiques :

Dans un premier temps, il s'agit de contrôler les activités spécifiquement marines de manière à maintenir la pratique de chaque usage compatible avec l'objectif de préservation des habitats. Pour chaque usage, et surtout en fonction de la vulnérabilité des secteurs, plusieurs stratégies de gestion seront envisageables.

Ensuite, les projets portuaires (plaisance + cas de Port-Vendres) faisant partie des enjeux socio-économiques, il sera nécessaire, en dehors des infrastructures existantes, d'en maîtriser le développement sans pour autant affaiblir l'activité économique.

Enfin, en terme de risques terrestres (rejets, prise d'eau), il sera nécessaire de mieux analyser et suivre les impacts.

Dans le cadre de cet objectif, les buts à atteindre sont :

- En ce qui concerne la plongée sous-marine :
 - Maîtriser le développement de la plongée
 - Limiter les impacts des embarcations
 - Informer et sensibiliser les pratiquants
- En ce qui concerne la pêche professionnelle :
 - Maintenir durablement la pêche petit-métier sur la côte
 - Maîtriser l'effort de pêche notamment dans la Réserve Naturelle Marine
 - Valoriser le produit de cette pêche
 - Lutter contre le chalutage illicite
- En ce qui concerne la pêche de loisir et la chasse sous-marine :
 - Maîtriser le développement de ces pratiques
- En ce qui concerne la plaisance :
 - Limiter les impacts des embarcations
 - Informer et sensibiliser les pratiquants
- Prendre en compte le risque de dégradation des habitats sensibles dans le cadre du développement portuaire
- Contrôler l'impact des rejets urbains, des pluviaux et des rejets paramédicaux

3. Sensibiliser la population et les usagers :

Faire découvrir le milieu naturel au grand public est la première démarche pour amener ce dernier à prendre conscience de sa fragilité et à le protéger. En effet, de plus en plus, l'éco-sensibilité aide à l'éco-citoyenneté.

Dans le cadre de cet objectif, les buts à atteindre sont :

- Sensibiliser les différents types de population
- Faire découvrir le milieu

4. Valoriser l'effet Réserve :

La présence de la Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls, au sein même du site Natura 2000, est un atout écologique. Pour autant, à l'extérieur des limites de la réserve, la pression humaine s'accroît et ne facilite pas les possibilités d'enrichissement de la zone périphérique où la diversité spécifique chute rapidement. Cette pression se traduit par la pratique plus intense de la pêche, à laquelle s'ajoutent la chasse sous-marine et les incursions fréquentes des chalutiers à l'intérieur de la bande des 3 milles. L'exportation de l'excès de biomasse généré par le potentiel biologique de la réserve n'est pas valorisé car plus rapidement vulnérable.

Dans le cadre de cet objectif, les buts à atteindre sont :

- Aider le processus naturel d'exportation de biomasse de la RNM
- Etendre les effets de la protection

5. Utiliser le contexte transfrontalier :

La proximité de l'aire marine protégée du cap Creus, située à une vingtaine de kilomètres à vol d'oiseau, représente un atout dans plusieurs domaines.

Dans le cadre de cet objectif, les buts à atteindre sont :

- Développer les échanges entre gestionnaires et via les programmes de recherche et de suivis scientifiques
- Coordonner les actions de police
- Réfléchir à une structure de protection transfrontalière

6. Maîtriser les facteurs d'influence externe :

Nous les avons déjà identifiés. Il s'agit :

- des apports rhodaniens et plus localement des apports des rivières côtières
- de la proximité de la viticulture et donc de l'impact des produits phytosanitaires
- de la prolifération d'espèce « inhabituelle » comme par exemple le phénomène actuel d'apparition d'algues filamenteuses à une certaine période de l'année
- du braconnage répété du corail rouge
- du chalutage illicite

L'impact de ces facteurs peut représenter une menace pour les habitats et les espèces. S'il paraît difficile d'agir contre tous, certains de ces facteurs restent maîtrisables.

7. Aider à la coordination des actions de police :

Plusieurs besoins identifiés dans les objectifs précédents nécessiteraient une coordination des actions de police ce qui justifie d'en faire un objectif et une stratégie de gestion à part entière.



Stratégies de gestion



Les propositions de stratégies de gestion pour chaque objectif défini dans le chapitre précédent sont synthétisées dans les tableaux des pages 29 à 31. **Elles concernent donc la gestion à l'échelle du site.**

Pour un même objectif, plusieurs stratégies apparaissent. **Elles restent à être validées par les acteurs concernés.**

Dans le deuxième type de tableaux, situés des pages 32 à 34, **nous avons affiné, à l'échelle de chaque secteur et selon les enjeux identifiés précédemment, les stratégies envisageables.** A ce niveau, pour un même habitat ou pour un même objectif, il peut exister différentes orientations.

Définition des objectifs et des stratégies de gestion à l'échelle du site			
Objectifs de gestion	Sous-Objectifs	Bilan actuel	Stratégies de gestion
Préserver le patrimoine naturel	Améliorer la connaissance du patrimoine naturel	Cartographie des habitats à jour. Manque de connaissances sur les habitats récifs et grottes. Evaluation des stocks et dynamiques d'espèces moins suivis.	Prévoir des inventaires complémentaires sur les récifs et les grottes. Définir des programmes de suivi régulier avec les scientifiques. Créer un réseau Posidonie (en continuité de celui de PACA et de Corse).
	Se focaliser sur les zones et les habitats sensibles	Point zéro avec Natura 2000	Refaire régulièrement la cartographie et un bilan de l'état de conservation
	Suivre l'impact des mesures de gestion de l'activité anthropique	Démarrage du suivi de la zone de mouillages organisés dans la RNM	Mise en place de suivis des mesures de gestion
Gérer les activités socio-économiques Plongée sous-marine	Maîtriser le développement de la plongée en tenant compte de chaque catégorie : structures professionnelles, structures associatives et plongeurs particuliers. Limiter les impacts des embarcations. Informer et sensibiliser les pratiquants.	Aucune réglementation relative à la gestion de la plongée (vis-à-vis de la protection de l'environnement) en augmentation constante dans la RNM. Structures (signataires) sensibilisées via la charte de plongée mise en place dans la RNM mais pas les particuliers. Dispositifs d'amarrage positionnés uniquement dans la RNM.	Réfléchir à une limitation du nombre de plongée dans la RNM (réglementation, charte, jachère, gestion économique). Suivre et contrôler l'évolution sur le reste de la côte. Aménager les sites les plus fréquentés avec des dispositifs d'amarrage. Travailler avec les structures de plongée pour mieux répartir la fréquentation. Créer de nouveaux sites de plongée par l'immersion de récifs artificiels. Définir un plan de communication et de sensibilisation vis-à-vis des particuliers.
Pêche professionnelle	Maintenir durablement la pêche petit-métier sur la côte. Maîtriser l'effort de pêche notamment dans la RNM. Valoriser le produit de cette pêche. Lutter contre le chalutage illicite.	Régression du nombre de professionnels et pas de nouvelles installations de jeunes. Caisse Intempéries-Chômage financée par le Conseil Général. Vente à quai directe de manière isolée. Prise de marchés par les chalutiers lors des débarquements à la criée de poissons côtiers. Non respect de la bande des 3 miles par certains chalutiers.	Mettre en place des aides financières à l'investissement pour une vente à quai organisée hors site de Port-Vendres. Limiter l'effort de pêche dans les zones sensibles. Mettre en place des suivis techniques et scientifiques de gestion de la ressource (pêches expérimentales, inventaires). Créer de nouvelles zones de pêche par l'immersion de récifs artificiels et de DCP. Renforcer les contrôles et les sanctions contre le chalutage.

Définition des objectifs et des stratégies de gestion à l'échelle du site			
Objectifs de gestion	Sous-Objectifs	Bilan actuel	Stratégies de gestion
Pêche de loisir et chasse sous-marine	Maîtriser le développement de ces pratiques	Activités suivies au niveau de la RNM	N'autoriser la pratique de la chasse sous-marine qu'aux titulaires d'une déclaration de chasse délivrée par les AFFMAR. Interdire cette pratique sur les zones les plus sensibles. Limiter le nombre d'autorisations de pêche de loisir dans la RNM. Mettre en place un zonage pour éviter les conflits d'espace entre pêcheurs de loisir et pêcheurs professionnels.
Plaisance	Limiter les impacts des embarcations	Augmentation du nombre de pratiquants et donc des zones de concentration de mouillages forains. Multiplication du nombre de corps morts immergés sans AOT. Atteinte à l'herbier de Posidonie. Une seule zone équipée de dispositifs d'amarrage (dans la RNM).	Interdire le mouillage forain dans les zones d'herbier. Equiper les sites où des concentrations de mouillages sont observées. Sensibiliser la plaisance au risque de transport des algues <i>Caulerpa</i> par les ancres. Sensibiliser les pratiquants à la pollution.
Développement portuaire	Prendre en compte le risque de dégradation des habitats sensibles dans le cadre du développement portuaire	Saturation de tous les ports de plaisance Ports mal protégés lors des tempêtes (Cerbère, Banyuls). Projet de développement de Port-Vendres du fait de l'accroissement du trafic commercial. Projet de protection plage du Racou.	Renforcer les digues et protections existantes. Développer le stockage à terre des embarcations. En cas de menace d'habitats sensibles, mixer les aménagements en dur et les pontons amovibles.
Risque terrestre	Contrôler l'impact des rejets urbains, des pluviaux et des rejets paramédicaux	Trois rejets d'eaux usées dans le périmètre du site. Emissaires fragilisés par les tempêtes. Stations d'épuration sous-dimensionnées et retard dans la mise en conformité par rapport à la Directive européenne. Ecoulements anormaux via exutoires de pluviaux. Plusieurs prises d'eau et rejets via les établissements para-médicaux.	Accélérer la mise en conformité des stations d'épuration pour une amélioration du traitement des eaux usées. Consolider les émissaires. Mettre en place des suivis des rejets urbains en liaison avec les concessions domaniales. Identifier et analyser les points de rejet des établissements para-médicaux.

Définition des objectifs et des stratégies de gestion à l'échelle du site			
Objectifs de gestion	Sous-Objectifs	Bilan actuel	Stratégies de gestion
Sensibiliser la population et les usagers	Sensibiliser les différents types de population. Faire découvrir le milieu	Activités essentiellement liées pour l'instant à la RNM	Développer des programmes d'éducation avec les scolaires. Organiser des conférences grand-public. Editer des plaquettes de sensibilisation sur la préservation des habitats, sur l'impact des pollutions, sur l'éco-citoyenneté. Développer les campagnes Ports Propres et Ecogestes. Etudier la faisabilité de création d'un deuxième sentier sous-marin. Combiner produits de découverte et outils de sensibilisation : lien entre sentier littoral ou promenade en mer et aquarium, point Info et sentier sous-marin RNM, Paulilles, créée.
Valoriser l'effet Réserve	Aider le processus naturel d'exportation de biomasse de la RNM. Etendre les effets de la protection.	Effet Réserve mis en évidence au sein même de la RNM mais aucune valorisation actuelle en dehors des limites	Immerger des structures artificielles pour retenir le potentiel de biomasse (populations adultes). Immerger des structures artificielles pour faciliter le recrutement. Agrandir la RNM et/ou mettre des zones en jachère.
Utiliser le contexte transfrontalier	Développer les échanges entre gestionnaires et via les programmes de recherche et de suivis scientifiques. Coordonner les actions de police. Réfléchir à une structure de protection transfrontalière.	Echanges entre gestionnaires favorisés au travers du réseau MEDPAN (échelle méditerranéenne). Pas de programme scientifique commun. Pas de relations entre les gardes de la RNM et les agents espagnols.	Programmes INTERREG, projet CEMCAT. Contacts et rencontres avec les scientifiques. Choix d'une espèce cible ou d'une problématique de gestion commune.
Maîtriser les facteurs d'influence externe	Caractériser ces facteurs externes	Proximité de la viticulture. Prolifération d'espèces inhabituelles. Braconnage du corail rouge. Chalutage illicite.	Mettre en place un suivi des produits phytosanitaires (colonne d'eau, sédiments, matière vivante). Identifier et suivre la prolifération d'espèces envahissantes. Renforcer la surveillance et la répression. Coordonner les polices.

Synthèse des enjeux et des stratégies de gestion pour chaque secteur

Secteurs	Enjeux	Stratégies de gestion
N°1 : Posidonies du Racou	Contenir voire si possible diminuer l'impact de l'anthropisation Préserver l'herbier Limiter l'impact du rejet de la station d'épuration	Interdire l'ancrage et la pose de filets sur l'herbier Mettre en place un suivi du rejet
N°2 : Plage de l'Ouille – baie de Collioure	Contenir voire si possible diminuer l'impact de l'anthropisation Gérer le mouillage forain dans la baie de Collioure Point stratégique pour lien avec sentier littoral	Réglementer le mouillage dans la baie et installer des dispositifs d'amarrage Equiper le port de récupérateurs d'eaux usées Sensibilisation via office du tourisme
N°3 : Posidonies de la plage d'El Rogues	Conservier l'intérêt et la valeur des habitats naturels en place Préserver l'herbier Gérer le mouillage forain Contrôler le rejet des eaux paramédicales	Interdire l'ancrage sur l'herbier Réglementer le mouillage sur corps morts via les AOT individuels Identifier le point de rejet des eaux paramédicales ; vérifier l'état des conduites
N°4 : Posidonies de l'Huile	Conservier l'intérêt et la valeur des habitats naturels en place Préserver l'herbier Gérer le mouillage forain	Interdire l'ancrage sur l'herbier Réglementer le mouillage sur corps morts via les AOT individuels
N°5 : Posidonies d'En Baux	Préserver l'herbier	Interdire l'ancrage sur l'herbier
N°6 : le Cap Gros	Conservier l'intérêt et la valeur des habitats naturels en place Maîtriser la pression de plongée	Etudier les possibilités de désengorgement du site (limitation du nombre de bateaux en instantané, immersion de récifs à proximité)
N°7 : Posidonies de la Mauresque	Améliorer la valeur biologique de certains habitats Préserver l'herbier Maîtriser la pression de plongée	Interdire l'ancrage sur l'herbier Réglementer le mouillage sur corps morts via les AOT individuels
N°8 : Posidonies de Port-Vendres	Contenir voire si possible diminuer l'impact de l'anthropisation Préserver l'herbier Conservier la flottille de pêche petit-métier Augmenter les capacités portuaires Point stratégique pour lien avec sentier littoral	Mettre en place une campagne de sensibilisation auprès des professionnels et marins-pêcheurs du port pour récupération des déchets ; Opération Ports Propres. Projets Aménagement : nécessité de différents scénarios si menaces sur l'herbier Suivi des petits-métiers , aide à l'investissement Sensibilisation via office du tourisme, créée
N°9 : le Cap Béar	Préserver le coralligène Limiter l'effort de pêche (professionnelle et de loisir) Limiter l'impact du rejet de la station d'épuration	Définir un zonage de pratique de la pêche Vérifier l'état de l'émissaire et le renforcer ; mettre en place un suivi du rejet

Secteurs	Enjeux	Stratégies de gestion
N°10 : Posidonies de Sainte Catherine	Améliorer la valeur biologique de certains habitats Préserver l'herbier et le coralligène Maîtriser la pression de plongée Réduire l'effort de pêche professionnelle	Gérer les conflits d'usage : soit dans le temps (calendrier des activités), soit dans l'espace (zonage) Réglementer le mouillage et installer des dispositifs d'amarrage
N°11 : Posidonies de Balanti	Améliorer la valeur biologique de certains habitats Préserver l'herbier et le coralligène Gérer le mouillage forain	Interdire l'ancrage sur l'herbier Réglementer le mouillage sur corps morts via les AOT individuels
N°12 : Posidonies de Bernardi	Préserver l'herbier Gérer le mouillage forain	Interdire l'ancrage sur l'herbier Immersion de récifs artificiels
N°13 : Posidonies de Paulilles et du Forat	Mettre en place une protection prioritaire pour conserver l'intérêt des habitats Préserver l'herbier Gérer le mouillage forain Point stratégique pour lien avec sentier littoral	Interdire l'ancrage et la pose de filets sur l'herbier Réglementer le mouillage et installer des dispositifs d'amarrage Etudier la faisabilité de création d'un deuxième sentier sous-marin.
N°14 : le Cap Oullestrell	Conserver l'intérêt et la valeur des habitats naturels en place Limiter l'effort de pêche (professionnelle et de loisir)	Définir un zonage de pratique de la pêche
N°15 : Posidonies du Cap Oullestrell	Conserver l'intérêt et la valeur des habitats naturels en place Préserver l'herbier Gérer le mouillage forain	Interdire l'ancrage sur l'herbier Réglementer le mouillage sur corps morts via les AOT individuels
N°16 : Posidonies des Elmes	Améliorer la valeur biologique de certains habitats Préserver l'herbier Contrôler le rejet des eaux paramédicales	Interdire l'ancrage sur l'herbier Identifier le point de rejet des eaux paramédicales ; vérifier l'état des conduites
N°17 : Posidonies de Banyuls	Préserver l'herbier Conserver la flottille de pêche petit-métier Améliorer la protection de l'enceinte portuaire Point stratégique pour lien avec sentier littoral	Interdire l'ancrage et la pose de filets sur l'herbier Suivi des petits-métiers , aide à la vente directe et à l'investissement Projets Aménagement : nécessité de différents scénarios si menaces sur l'herbier Sensibilisation via office du tourisme, point Information RNM, aquarium
N°18 : Posidonies de l'Île Grosse au Cap l'Abeille	Contenir voire si possible diminuer l'impact de l'anthropisation Maîtriser la pression de plongée Gérer le mouillage forain Limiter l'impact du rejet de la station d'épuration Contrôler les rejets « sauvages » (pluviaux)	Gérer les conflits d'usage : soit dans le temps (calendrier des activités), soit dans l'espace (zonage) Rajouter des dispositifs d'amarrage Vérifier l'état de l'émissaire ; mettre en place un suivi du rejet Identifier les débouchés des pluviaux et les sources des rejets

Secteurs	Enjeux	Stratégies de gestion
N°19 : Posidonies des Tynes et de Tancade	Contenir voire si possible diminuer l'impact de l'anthropisation Préserver l'herbier et la zone d'éboulis rocheux Maîtriser la pression de plongée Gérer le mouillage forain Limiter la pression de pêche (professionnelle et de loisir)	Gérer les conflits d'usage : soit dans le temps (calendrier des activités), soit dans l'espace (zonage) Réglementer le mouillage et installer des dispositifs d'amarrage
N°20 : le Cap Rédéris	Maintenir la protection intégrale	Maintenir les efforts de surveillance
N°21 : Posidonies du Pin parasol	Maintenir la protection intégrale	Maintenir les efforts de surveillance Immerger des structures artificielles pour faciliter le recrutement
N°22 : Posidonies de Peyrefite	Contenir voire si possible diminuer l'impact de l'anthropisation Préserver l'herbier Gérer le mouillage forain Contrôler le rejet des eaux paramédicales Point stratégique pour lien avec sentier littoral	Interdire l'ancrage et la pose de filets sur l'herbier Réglementer le mouillage sur corps morts via les AOT individuels Identifier le point de rejet des eaux paramédicales ; vérifier l'état des conduites Sensibilisation via sentier sous-marin
N°23 : Posidonies de l'anse de Terrimbo	Améliorer la valeur biologique de certains habitats Préserver l'herbier et le coralligène Réduire la pression de pêche (professionnelle et de loisir)	Interdire l'ancrage sur l'herbier Réglementer le mouillage sur corps morts via les AOT individuels Définir un zonage de pratique de la pêche
N°24 : le Cap Canadell	Améliorer la valeur biologique de certains habitats Préserver le coralligène Lutter contre le braconnage de corail rouge	Définir un zonage de pratique de la pêche Renforcer la surveillance et la répression Coordonner les polices
N°25 : Posidonies de Cerbère	Améliorer la valeur biologique de certains habitats Préserver l'herbier Créer une nouvelle zone portuaire Point stratégique pour lien avec sentier littoral	Interdire l'ancrage sur l'herbier Projets Aménagement : nécessité de différents scénarios si menaces sur l'herbier Sensibilisation via office du tourisme
N°26 : le Cap Cerbère	Conserver l'intérêt et la valeur des habitats naturels en place Préserver le coralligène Réduire la pression de pêche (professionnelle et de loisir) Lutter contre le braconnage de corail rouge	Définir un zonage de pratique de la pêche Renforcer la surveillance et la répression Coordonner les polices
N°27 : les bancs de sables d'Argelès	Conserver l'intérêt et la valeur des habitats naturels en place Lutter contre le chalutage	Immerger des structures artificielles Renforcer la surveillance et la répression
N°28 : les roches isolées du large	Conserver l'intérêt et la valeur des habitats naturels en place Gérer la pression de pêche de loisir	Définir un zonage de pratique de la pêche



Cartes



Carte 1 : Localisation du site Natura 2000 FR 9101482 sur côte rocheuse des Albères

Carte 2 : Carte des habitats et des secteurs

Carte 3 : Carte des activités humaines des secteurs 1 à 9

Carte 4 : Carte des activités humaines des secteurs 9 à 15

Carte 5 : Carte des activités humaines des secteurs 16 à 20

Carte 6 : Carte des activités humaines des secteurs 21 à 26

NB : La représentation des habitats sur les cartes ci-après a été reprise de l'atlas cartographique réalisé lors de la phase I du document d'objectifs. La légende reste donc inchangée :

- en jaune, le sable
- en gris, les galets
- en marron, la roche
- en rouge, les éboulis
- en rose, le coralligène
- en vert, l'herbier de Posidonie et orange la matte morte
- les triangles, les croix et les carrés en bleu représentent les différents types de grottes

